



DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT

Cuisine 750 ml

Nettoyant dégraissant désinfectant

à usage professionnel et grand public pour dégraisser et désinfecter les surfaces et appareils de préparation dans les cuisines.

APPLICATION

Idéal pour matériel de cuisson (hottes, cuisinières, plaques de cuissons, pianos), appareils et matériels de laboratoire (robot, hachoir, mandoline, micro-ondes), réfrigérateurs et chambres froides, plans de travail, surfaces carrelées ou inox, éviers...

Produit biocide TP2-4 à usage professionnel et grand public : Hôtels, restaurants, cafés, collectivités (crèches, écoles, garderies, cuisines centrales...) centres sportifs, bureaux...

PROPRIÉTÉS DÉSINFECTANTES



DÉTRUIT
99,9%⁽¹⁾

Bactéries
Champignons
Virus enveloppés

SANS JAVEL

- Bactéricide selon la norme EN13697,
- Fongicide selon la norme EN13697,
- Efficace sur les virus enveloppés selon la norme EN14476 incluant les souches Coronavirus 229E et SARS-CoV-2 (souches représentatives d'une épidémie liée à un coronavirus).

BÉNÉFICES PRODUITS

- ▶ Spray dégraissant et désinfectant **prêt à l'emploi**.
- ▶ Adapté aux surfaces alimentaires, sans rinçage, sans résidus chimiques agressifs.
- ▶ Efficacité dégraissante même sur les graisses incrustées.
- ▶ Compatible avec toutes les surfaces et équipements de la cuisine
- ▶ Testé dermatologiquement.
- ▶ S'intègre dans une démarche HACCP selon la Directive 93/43/CEE relative à l'hygiène et la sécurité alimentaire.



Conditionnement
Pistolet 750 ml

Référence
3045206612050

Numéro d'autorisation : FR-2020-0018-02-03
UFI : PQ7P-GRH7-W14G-MTJ4

Le Geste sain
SANYTOL PROFESSIONNEL



DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT

Cuisine 750 ml

Nettoyant dégraissant désinfectant

à usage professionnel et grand public pour dégraisser et désinfecter les surfaces et appareils de préparation dans les cuisines.

COMPOSITION

Substance active biocide (TP2-4/AL) : 1.5 % m/m Peroxyde d'hydrogène (CAS : 7722-84-1) ; 2.88% m/m Ethanol (CAS : 64-17-5) ; 0.275% m/m L-(+)-lactic acid (CAS : 79-33-4) ; 0.5% m/m 1-Decanamine, N,N-Diméthyledecylamine N-oxide (CAS : 2605-79-0) ; 0.42% m/m D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides (EC : 483-960-7) ; 0.5% m/m D-Glucitol, 1-deoxy-1-(methylamino), N-[C8-10(even numbered) acyl] derivs (EC : 940-284-1). < 5% phosphonates, agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères, parfums.

DONNEES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Liquide incolore

Odeur : Agrumes

pH : 3

MODE D'EMPLOI

Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter à une distance de 20 cm et essuyer la surface avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries et virus enveloppés) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher. Il n'est pas nécessaire de rincer.

Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

PRECAUTION D'EMPLOI

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque une sévère irritation des yeux. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Ne pas ingérer. Pendant l'application par pulvérisation, l'exposition faciale doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme : une minimisation des éclaboussures ; une minimisation du nombre de personnes exposées. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison (01 45 42 59 59) ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir. En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison (01 45 42 59 59) ou appeler le 15/112. En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés. Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie. Protéger du froid et de la lumière. Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.



FDS disponible sous www.quickfds.com